

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Programme cantonal en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées

Etabli par le DSAS avec l'appui de nombreux partenaires, notamment l'association Alzheimer VD, le programme cantonal « Maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées » s'articule autour de quatre axes prioritaires. Il prévoit la création d'un centre interdisciplinaire universitaire de la mémoire au CHUV, ainsi que de trois centres de la mémoire régionaux dans le reste du canton. Une Commission consultative pour le soutien aux proches aidants sera également mise en place.

La maladie d'Alzheimer et les autres formes de démences concernent environ 30'000 personnes dans le canton de Vaud (dont 7000 à 10'000 atteintes de la maladie d'Alzheimer) et constituent la principale cause d'institutionnalisation des personnes âgées. Avec le vieillissement démographique, le nombre de personnes qui vont souffrir de la maladie d'Alzheimer ces prochaines années connaîtra une importante augmentation. Ces pathologies démentielles représentent donc un enjeu de santé publique majeur.

Elles se caractérisent par une perte des facultés intellectuelles et des troubles du comportement, qui impliquent une perte d'autonomie progressive, avec une dépendance complète pour les stades avancés. Elles représentent une très lourde charge pour l'entourage - proches aidants - comme pour le système de soins.

Avec le programme « Maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées », le canton de Vaud fait office de précurseur, étant le premier canton à se doter d'une politique publique en la matière. Le programme s'articule autour de quatre axes prioritaires que sont: la détection, le diagnostic et la prise en charge des personnes atteintes de pathologies démentielles; la formation et la recherche; les prestations de soutien aux proches aidants; l'information et la sensibilisation de la population en général.

Le dispositif vaudois prévoit la création d'un centre universitaire de la mémoire au CHUV (CM CHUV), qui fonctionnera comme centre de référence pour le canton et comme centre de proximité pour la région lausannoise. Trois autres centres régionaux de la mémoire (CM régionaux) existants ou en cours de constitution complèteront ce dispositif. Chaque région (Centre, Est, Nord et Ouest) bénéficiera ainsi d'un centre de référence ambulatoire pour l'évaluation et la prise en charge des personnes affectées par la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, qui travaillera en étroite collaboration avec les médecins de premier recours et les centres médico-sociaux(CMS) du canton.

Une Commission consultative pour le soutien aux proches aidants, présidée par le Service des assurances sociales et de l'hébergement, sera mise en place dans le courant du 1er trimestre 2011. Elle étudiera les besoins spécifiques des proches aidants et les mesures de soutien direct nécessaires, compte tenu des problématiques des personnes aidées à domicile - démences, handicap, soins palliatifs - ainsi que du type d'aide apportée et de sa durée. Les prestations de relève à domicile existantes (Alzamis) seront également renforcées, afin de soulager les proches des malades dont le rôle est essentiel.

Le déploiement des différentes mesures envisagées se fera de manière progressive, en tenant compte des ressources à disposition et avec l'appui de nombreux partenaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 novembre 2010

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06, SSP, Jean-Christophe Masson, 021 316 42 41, SASH, Fabrice Ghelfi, 021 316 51 44

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Alzheimer_dossier presse 3 Brigitta Martensson](#)
[Synthese_programme_Alzheimer](#)
[Alzheimer_dossier presse Assoc Alzheimer Suisse](#)
[Alzheimer_dossier presse DSAS](#)
[Annexe 1 consensus_Alzheimer](#)